



# Commune d'Autigny

## Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 avril 2014

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 29 avril 2014, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2013 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch))
2. Comptes 2013
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'Organe de révision
  - c. Rapport de la Commission financière
  - d. Approbation
3. Budget des investissements
  - a. Achat d'un véhicule tonne-pompe pour l'ACC
4. Election d'un nouveau membre pour la Commission d'aménagement du territoire
5. Election d'un nouveau membre pour la Commission financière
6. Information sur le projet de fusion
7. Divers

### Convocation

Publication dans la feuille officielle no 16 du 18 avril 2014  
Affichage au pilier public  
Envoi d'une circulaire en tous-ménages  
Bulletin d'informations communales no 148 de janvier 2014 à avril 2014

### Président

Monsieur Martin Wettstein, syndic  
Madame Dominique Haller Sobritz, vice-syndique  
Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal  
Monsieur Philippe Chassot, conseiller communal  
Monsieur André Maradan, conseiller communal

Monsieur Yvan Sapin, conseiller communal

**Secrétaire** Madame Sabine Barras, secrétaire communale

**Scrutateurs** M. Maïc Werner, tables 1 et 2  
M. Olivier Marchon, tables 3 et table du conseil

**Votes** Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

**Excusés** MM. Antonio Spadafora, Jacques Berset et Jérôme Raemy

**Membres présents** 36 citoyens(nes) habilités à voter

**M. Martin Wettstein** ouvre l'Assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCO, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

**M. Martin Wettstein** présente l'ordre du jour à l'Assemblée qui n'a pas de remarque à formuler.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2013**

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 10 décembre 2013 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

**Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2013 est approuvé par 33 voix.**

## **2. Comptes 2013**

**M. Martin Wettstein** informe l'assemblée que, comme elle l'a constaté en lisant le bulletin communal, les comptes 2013 clôturent à nouveau avec un déficit de

CHF 118'165.24. Ce résultat qui peut aisément être qualifié de catastrophique comme en 2012 est uniquement dû à la diminution des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques. En tant que contribuables, vous pouvez, à juste titre, vous poser la question si le montant porté au budget 2013 était correct, ce que le Conseil communal peut affirmer. Le Service cantonal des contributions nous communique, lors de la période de l'établissement des budgets, le montant effectivement encaissé trois ans auparavant, en l'occurrence en 2009, en nous indiquant l'évolution que les communes peuvent prévoir. C'est exactement ce montant, attesté par l'organe de révision et par le Service des communes, qui a été porté au budget. Par contre, le montant encaissé était simplement nettement inférieur, soit de 15.73 % ou CHF 212'363.65 par rapport au budget. Par rapport à la différence encaissée en moins en 2012, le manque est inférieur de CHF 44'221.35. Heureusement que pendant ce temps, nous avons réussi à contenir les charges. M. Martin Wettstein parcourt les comptes en mentionnant quelques explications supplémentaires. Le total du chapitre « Administration » présente un total de charges de CHF 338'137.05 pour des produits de CHF 116'770.20. Dans le poste « Administration communale », le budget a été respecté malgré la grande charge de travail du Conseil communal. Le poste « Administration générale » présente un total de charges de CHF 278'558.-- pour des produits de CHF 93'360.20. Le poste « Honoraires d'avocat » concerne les frais engagés par la commune dans le cadre d'une procédure civile introduite à la suite d'une construction illégale. Ce montant représente l'avance de frais. Malgré le fait que la construction illicite a été reconnue, nous avons perdu la procédure simplement parce que nous avons été mal conseillés par la Préfecture. Nous avons été condamnés à payer les frais d'avocat de la partie adverse. Nous regardons actuellement comment nous pouvons récupérer au moins une partie de cette somme. Ce cas montre très bien la difficulté dans laquelle nous agissons. Dès l'instant où une procédure civile est entamée, nous ne sommes jamais certains de son issue. Cependant, nous devons veiller à ce que la loi soit respectée sans être juristes et en tenant compte que, en tant que collectivité publique, nous ne sommes pas sensés faire appel à un avocat. Un non-sens et une preuve supplémentaire que le système de milice est en danger. Le total du chapitre « Ordre public » présente un total de charges de CHF 65'835.55 pour des produits de CHF 20'770.05. La participation aux frais de la Justice de paix ne tient plus compte que du coût de fonctionnement de la nouvelle structure à Rosé. Le rattrapage de frais de l'ancienne structure à Lentigny est terminé. Au niveau de la police du feu, vous constatez des variations par rapport au budget. Ces variations sont dues au fait que les comptes sont dorénavant tenus par la commune de Chénens et que le plan comptable utilisé n'est pas tout à fait le même qu'auparavant. Du point de vue total, les charges ont été maîtrisées. Le chapitre « Enseignement et formation » présente un total de charges de CHF 931'997.90 pour des produits de CHF 119'628.65. Nous constatons un dépassement au niveau de l'achat des fournitures scolaires. Il s'agit de postes sur lesquels nous n'avons pas une grande emprise malgré le fait que nous rendons attentifs les enseignants sur l'importance de veiller à respecter les budgets. Le poste « Frais du responsable d'établissement » concerne un nouveau poste créé conformément à la nouvelle loi scolaire. Ce poste, occupé par un enseignant, est partagé avec le cercle scolaire de Cottens car il faut un minimum de 10 classes. Ce nouveau poste augure la future probable fusion du cercle scolaire d'Autigny-Chénens avec celui de Cottens. Le total du poste « Accueil extra-scolaire » se monte à CHF 62'989.95. L'équilibre est atteint grâce à la subvention cantonale mais nous devons nous attendre, les années prochaines, à voir une augmentation des charges ou plutôt une diminution des recettes. Le total du chapitre « Culture et loisirs » s'élève à CHF 111'470.20 pour des produits de CHF 31'100.--. La différence dans le compte « Dons aux sociétés à but culturel » provient du fait que nous avons comptabilisé sur 2013 une facture qui aurait dû être comptabilisée sur 2012. Le poste « Sport » s'élève à CHF 77'292.05 pour des produits de

CHF 31'100.--. Le total du chapitre « Santé » se monte à CHF 230'563.20 pour des produits de CHF 14'232.90. Il s'agit de charges liées pour lesquelles nous n'avons aucune emprise. Le chapitre « Affaires sociales » s'élève à CHF 297'318.60 pour des produits de CHF 6'772.--. Le poste « Aide sociale » est de CHF 118'916.50. Le total du chapitre « Transports et communications » présente des charges de CHF 183'677.60 pour des produits de CHF 526.50. Le dépassement pour l'entretien des routes et éclairage concerne, outre les réparations usuelles, les derniers changements des ampoules écologiques. En ce qui concerne le déneigement, nous sommes tributaires de la météo et l'hiver 2012-2013 a été rude. Le total du chapitre « Protection – Aménagement de l'environnement » présente un total de charges de CHF 297'533.60 pour des produits de CHF 211'225.45. Le poste « Approvisionnement en eau » est équilibré comme l'exige la loi. Nous avons eu l'occasion d'attribuer un montant de CHF 10'828.-- à la réserve, ceci grâce à des frais d'entretien inférieurs au budget. Le total du poste « Protection des eaux » présente un total des charges de CHF 115'695.25 pour des produits de CHF 67'832.35. Ce poste présente un déséquilibre pour la dernière fois. Dès 2014, après l'adoption du nouveau règlement, les comptes devront être équilibrés. Tout bénéfice sera attribué à la réserve comme pour le poste « Approvisionnement en eau ». Le total du poste « Ordures ménagères » présente un total de charges de CHF 80'986.20 pour des produits de CHF 61'892.75. Nous avons à nouveau constaté, tout comme la Commission financière, une nette augmentation des frais de ramassage. Nous sommes constamment à la recherche de solutions afin de diminuer les coûts. Il est toutefois important de noter que le coût de ramassage des objets encombrants a augmenté tout comme les incivilités de certains citoyens lors de ces matinées. M. Martin Wettstein rappelle, comme lors de la dernière assemblée des comptes, ce qui est considéré comme objet encombrant : « tout objet qui ne rentre pas dans un sac poubelle ». Dès lors, lorsque l'on voit des personnes arriver avec des sacs poubelles aux encombrants, il y a des questions à se poser. Nous allons continuer à travailler sur ce dossier afin de diminuer les coûts. Toutefois, sans la bonne volonté et la compréhension des citoyens, nous n'arriverons à rien d'autre que des refus d'accepter des ordures et d'émettre des amendes. Les charges doivent être couvertes à hauteur de 70 % au minimum. Le Conseil communal souhaite éviter toute augmentation de taxe. Concernant le poste « Impôts », comme mentionné en début d'Assemblée, l'unique raison du déficit provient de l'encaissement inférieur des impôts sur le revenu. Si le chiffre communiqué par le Service cantonal des contributions avait été encaissé, nous aurions pu dégager une bénéfice de CHF 94'000.--. Nous n'avons pas analysé en détail la situation de chaque contribuable mais il est vrai que la seule explication valable est que les propriétaires ont profité de la période de bas taux d'intérêt pour effectuer des travaux déductibles fiscalement. Il est très difficile d'anticiper les baisses de la fiscalité. Les avis de taxation arrivent tout au long de l'année et il suffit que ceux réceptionnés en fin d'année présentent des différences conséquentes en faveur des contribuables pour que nous devions procéder à des remboursements élevés. En ce qui concerne les impôts spéciaux, nous avons eu la chance d'encaisser environ CHF 51'000.-- de plus que prévu au budget. Le montant du poste « Intérêt des dettes » est supérieur au budget principalement dû au fait que nous avons plus utilisé la limite de crédit auprès de la BCF ainsi que celle du compte courant de l'Etat. En conclusion, le déficit se monte à CHF 118'165.24. L'Assemblée n'ayant pas de question, M. Martin Wettstein poursuit avec le compte des investissements. Ceux pour la police du feu sont terminés. Le véhicule d'intervention a coûté CHF 23'790.60 au lieu de CHF 20'500.-- prévus au budget. Le coût du bouclage du réseau d'eau est revenu à légèrement moins que prévu, à savoir CHF 42'238.-- au lieu de CHF 44'440.--. L'aménagement des berges n'est pas terminé. La partie relative à celle du pont de la Step est réalisée, mais nous devons encore toucher des subventions. M. Martin Wettstein présente ensuite le bilan et précise que la dette par habitant a diminué à CHF 3'879.34. En 2012, elle se montait à

CHF 4'487.55. Un tableau comparatif entre les impôts pour les personnes physiques encaissés et les charges liées (cantonales et intercommunales) est présenté à l'Assemblée. En 2000, il restait à la commune un montant disponible de CHF 272'000.--, soit 37,6 %. En 2007, nous avons changé de coefficient fiscal suite à la cantonalisation des frais hospitaliers et le solde à disposition se montait à 45 %. En 2008, nous avons clôturé les comptes avec le premier déficit, il restait à disposition 17 % de l'impôt. En 2011, soit lors de l'augmentation de l'impôt, nous avons à disposition 31 %. Ces deux dernières années, il ne nous restait plus que 12 et 10 %. La grande faiblesse de notre commune réside dans le montant encaissé. Il s'élève, sur le taux cantonal, à environ CHF 2'100.-- par habitant. A titre de comparaison, Avry encaisse CHF 3'300.-- par habitant au taux communal.

### **Questions :**

**M. Daniel Chablais** relève que les charges liées ont quasiment doublé entre 2000 et 2013 et demande s'il y aurait une solution.

**M. Martin Wettstein** répond qu'effectivement les charges liées ont presque doublé. Le Conseil communal n'a pas de solution. Il y a une évolution par exemple au niveau des homes avec l'augmentation des résidents et si le canton décide d'augmenter les déductions fiscales pour la garde des enfants et les subventions des primes de caisse maladie, ceci a une incidence pour les communes. Les communes essaient d'économiser et le canton reporte les charges sur les communes. Les seules solutions passent par une augmentation d'impôts.

**M. Daniel Chablais** constate que si cette évolution persiste, la commune ne saura plus où aller chercher l'argent.

**Mme Martine Lambert** a remarqué que le poste « école spécialisée » se monte en 2000 à CHF 7'576.40 et à CHF 118'460.25.

**Mme Chantal Gobet** précise que l'on a dû séparer les frais concernant les écoles spécialisées. La totalité des frais était comptabilisée dans le compte « participations aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées ».

L'Assemblée n'ayant plus de question, **M. Martin Wettstein** cède la parole à **Mme Laurence Charrier** pour la lecture des rapports de l'Organe de révision et de la Commission financière.

### **Rapport de la Fiduciaire MCM Conseil SA**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Autigny, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et comptes des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates. Notre responsabilité

consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit. Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de charges de CHF 118'165.24 et au compte des investissements un excédent de dépenses de CHF 114'521.60.

### **Rapport de la commission financière**

La révision des comptes communaux 2013 a été effectuée par la société MCM conseil SA. Les membres de la Commission financière, le Conseil communal ainsi qu'un représentant de la fiduciaire se sont rencontrés le mardi 15 avril 2014. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel et examiné les comptes de l'année 2013. Le compte de fonctionnement 2013 se solde avec un déficit de CHF 118'165.24. Comme lors de l'exercice 2012, ce déficit ne résulte pas d'un dépassement des charges budgétées mais de rentrées fiscales inférieures aux prévisions. Il est à noter que les charges ont été bien maîtrisées avec un total inférieur au budget. Dans son analyse, le représentant de MCM conseil SA a relevé la même origine du déficit. En ce qui concerne le compte d'investissements 2013, les montants engagés concernent des investissements en cours. En conclusion, nous remercions le Conseil communal ainsi que Mme Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2013. La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2013.

### **Approbation des comptes 2013**

**oui : 29 voix            non : 0 voix            abstention : 1 voix**

**Les comptes 2013 sont approuvés.**

### 3. Budget des investissements 2014

**M. Martin Wettstein** présente les éléments financiers relatifs à l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour l'ACC. Le coût global de l'investissement se monte CHF 152'800.-- dont CHF 22'000.-- pour Autigny. La couverture se fait par l'emprunt à un taux de 3 %. L'amortissement est de 15 % selon RELCo et aucune charge induite n'est à prévoir.

Il passe ensuite la parole à **Mme Dominique Haller Sobritz** pour la présentation de l'investissement.

En préambule, elle relate l'historique de Frifire, projet lancé par le Conseil d'Etat en 2006 qui a pour but l'adaptation de l'organisation, du matériel et de l'instruction des sapeurs-pompiers. La réforme acceptée par le Grand Conseil a débouché sur une ordonnance modifiant la loi sur la police du feu dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les directives en découlant doivent être intégrées au plus tard au 31 décembre 2015. Elles sont les suivantes : assurer une égale sécurité dans tout le canton, regrouper les corps pour gagner en efficacité et limiter les coûts, promouvoir l'instruction et assumer des tâches et des responsabilités bien définies. Pour assurer une intervention dans les 15 minutes, le corps doit disposer d'un véhicule d'extinction lourd permettant une attaque de l'incendie dès son arrivée sur les lieux. L'ACC a anticipé les standards et a acquis, en 2003, un tonne-pompe d'occasion (de 1978) pour CHF 86'000.--. Sa cuve en fibre est fissurée et peut céder à tout moment. Sa réparation coûterait dans les CHF 45'000.-- et le coût d'entretien annuel se monte entre CHF 10'000.-- et CHF 15'000.--. Après de nombreuses recherches, l'ACC a trouvé un véhicule d'occasion de 1991 avec 25'000 km au compteur. La cuve est en acier galvanisé ne risque pas de se fissurer au contraire de l'ancienne en fibre. Le prix d'un tonne-pompe identique neuf avoisine les CHF 500'000.--. L'ACC a l'opportunité d'acquérir ce véhicule d'occasion pour CHF 152'800.-- (hors subvention de l'ECAB de 40 %) directement auprès du constructeur Rosenbauer et bénéficie d'une garantie. Par la suite, Mme Dominique Haller Sobritz présente la situation des corps de sapeurs-pompiers de Sarine-Ouest. Dans le cadre des réflexions sur une grande fusion, les responsables des pompiers ont rencontré les autorités (ECAB). Il serait impératif de posséder deux tonnes-pompes au minimum sur le bassin de Sarine-Ouest, quoi qu'il arrive (grande fusion à dix, petites fusions ou pas de fusion du tout), pour garantir les standards Frifire. Actuellement, seuls les corps d'Avry-Matran et l'ACC possèdent un tel véhicule.

L'Assemblée n'a pas de question.

#### **Rapport de la commission financière** par l'intermédiaire de **Mme Laurence Charrier**.

Afin de permettre au corps des sapeurs pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens d'être à jour au niveau de leur matériel, la commission intercommunale propose l'achat d'un nouveau véhicule tonne-pompe. L'état du véhicule actuel laisse à désirer et nécessite des réparations onéreuses. La proposition a été faite d'acheter un véhicule d'occasion pour un prix total de CHF 152'800.--. La participation de la commune d'Autigny s'élèvera à un montant de CHF 21'749.30. Malgré les comptes déficitaires de l'exercice 2013, la Commission financière a décidé, après discussion avec le Conseil communal, d'approuver cet investissement. Ce nouveau véhicule

devrait permettre une économie substantielle sur les frais d'entretien et assurer la sécurité de nos villages pour les prochaines années.

#### **Vote de l'investissement relatif à l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour l'ACC**

**oui : 36 voix      non : 0 voix      abstention : 0 voix**

**L'investissement relatif à l'achat d'un véhicule tonne pompe pour l'ACC est accepté.**

#### **4. Election d'un nouveau membre pour la commission d'aménagement du territoire**

Suite au départ de la commune de M. Nicolas Schmoutz, ancien Syndic, la Commission d'aménagement du territoire doit être complétée. Pour mémoire, celle-ci est composée de trois membres ainsi que de deux conseillers communaux, à savoir MM. Philippe Chassot et Yvan Sapin.

**M. Christophe Cudré-Mauroux**, membre la Commission, propose la candidature de M. Olivier Marchon. Ce dernier étant le seul candidat, il est élu par acclamation.

#### **5. Election d'un nouveau membre pour la commission financière**

Consécutivement à l'élection de Mme Laurence Charrier à l'exécutif communal, elle doit être remplacée à la Commission financière.

**Mme Laurence Charrier** propose la candidature de Mme Claudine Spicher. Cette dernière étant l'unique candidate, elle est élue par acclamation.

#### **6. Information pour le projet de fusion**

L'assemblée n'a pas de question.

#### **7. Divers**

L'Assemblée n'ayant pas de question, **M. Martin Wettstein** souhaiterait prendre congé de M. Olivier Marchon qui a quitté le Conseil communal le 31 décembre dernier. Olivier s'est déclaré intéressé, suite à la parution d'un petit article paru dans le bulletin communal. Voici la preuve que le bulletin est lu et non simplement jeté à la

déchetterie et pas attaché ! Il a pris sa tâche très à cœur, avec des dicastères pas forcément de tout repos car, afin de maintenir les bâtiments en bon état, il faut être derrière, ceci, malgré le fait d'être papa de deux petits enfants et que son emploi lui prenne beaucoup d'énergie. Après presque trois ans d'engagement, il s'est rendu compte combien il est difficile de concilier vie familiale, professionnelle et communale, et a dû se décider à réorienter ses priorités. Olivier, en mon nom et celui de tes collègues du Conseil communal et des employés communaux, je te remercie pour ton engagement et te souhaite plein succès professionnel et un grand épanouissement dans ta vie familiale. Un grand merci pour ton engagement.

**M. Daniel Chablais** aimerait remercier l'ensemble du Conseil communal et particulièrement Martin, le Syndic, qui a décidé de démissionner à la fin juin 2014.

La parole n'étant plus demandée, **M. Martin Wettstein** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement durant cette année 2013 pour le travail constructif, la collégialité et la très bonne entente qui règne durant les séances. Il les remercie également pour leur engagement hors du commun dans les divers projets commencés, en cours ou achevés. Il remercie également le personnel administratif, Mmes Chantal Gobet et Sabine Barras, qui accomplissent un travail immense et souvent dans l'ombre et l'employé communal, M. Daniel Chablais pour ses nombreuses tâches et toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie et toutes autres tâches. Il remercie également les citoyens pour leur confiance. Pour sa part, il relève qu'il a présidé ce soir sa 18<sup>ème</sup> et dernière assemblée. Il ne fait pas un bilan de son passage à l'exécutif mais aimerait encore une fois remercier tous ses collègues successifs qui ont partagé les séances, l'administration et tous les employés communaux. Il remercie également la population pour sa confiance et souhaite bon vent au prochain Conseil communal. Il souhaite à tous un bel été.

L'Assemblée communale est close à 21h05.

La secrétaire :



Sabine Barras

Le syndic :



Martin Wettstein